



# DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL EUROPÉEN POUR L'ÉDUCATION

## **PROGRAMME DE TRAVAIL**

2020-2021

# TABLE DES MATIÈRES

<b>A PROPOS DU PROGRAMME DE TRAVAIL</b>	<b>3</b>
<b>THEMATIQUES</b>	<b>7</b>
1. ATTRAIT DE LA PROFESSION ENSEIGNANTE	7
2. INVESTISSEMENTS ET ÉVOLUTIONS DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ	8
3. PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS	9
4. CONDITIONS D'EMPLOI ET DE TRAVAIL DURABLES ET DE QUALITÉ, Y COMPRIS LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	10
5. L'ÉDUCATION DANS LE CADRE DU SEMESTRE EUROPÉEN ET DU SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX	11
6. EDUCATION ET ENVIRONNEMENT	12
7. EDUCATION A L'ÈRE NUMÉRIQUE	13
8. INCLUSION, EGALITÉ ET CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE	14
9. INNOVATION AU SEIN DE L'ÉDUCATION	15
10. DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	16
11. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE	17
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>19</b>

# A PROPOS DU PROGRAMME DE TRAVAIL

2020 sera une année particulière pour les partenaires du Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE), le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) et la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (FEEE). Tout d'abord, elle marque le dixième anniversaire du DSSEE, lancé en 2010, en vertu des articles 154 et 155 du TFUE. Au cours de ces dix dernières années, le DSSEE s'est progressivement développé en une structure de dialogue social efficace et efficiente, s'appuyant sur une détermination plus grande de ses membres à atteindre des résultats probants pouvant s'avérer utiles non seulement au niveau européen, mais aussi aux niveaux national, régional et local, et se basant sur des objectifs précis, ainsi que sur la confiance, le respect et la coopération mutuels.

En second lieu, 2020 est l'année au cours de laquelle la nouvelle Commission von der Leyen a lancé son objectif audacieux visant à créer « Une Union plus ambitieuse », en vue de répondre aux défis que posent les rapides évolutions sociétales, technologiques, environnementales et démographiques au sein de nos sociétés actuelles<sup>1</sup>. Pour le CSEE et la FEEE, il est clair qu'un dialogue social européen efficace pour l'éducation a un rôle essentiel à jouer si l'on souhaite relever les défis de la société d'aujourd'hui et favoriser une transition juste vers un avenir vert et durable, comme le souligne le « Pacte vert » de la Commission européenne<sup>2</sup>, ainsi qu'une transition vers une Europe prête pour l'ère numérique et où, avant tout, « l'équité sociale et la prospérité sont les pierres angulaires de la construction d'une société résiliente, dotée des normes les plus élevées au monde en matière de bien-être <sup>3</sup>», comme le mentionne la Commission européenne dans sa communication « Une Europe sociale forte pour des transitions justes ». Au travers de la définition de ces objectifs politiques, la Commission cherche à contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 des Nations Unies et des Objectifs de développement durable (ODD). Pour le CSEE et la FEEE, l'ODD 4 revêt une importance majeure, dans la mesure où il fixe les cibles à atteindre en termes d'éducation de haute qualité, d'accès, d'inclusivité et d'égalité des genres au sein de l'éducation, ainsi que celles permettant d'augmenter le réservoir d'enseignant-e-s porteur-euse-s d'une formation adéquate<sup>4</sup>.

Afin que ces ambitions deviennent une réalité, une des conditions préalables indispensables consiste à promouvoir une éducation de qualité fondée sur une approche innovante centrée sur l'élève, mettant en avant l'inclusivité, les valeurs et l'apprentissage tout au long de la vie. Aujourd'hui, désertant leurs classes pour défiler dans les rues partout en Europe et dans le monde, les étudiant-e-s en particulier remettent en question les programmes politiques en revendiquant la justice climatique et des mesures pour le climat. Repenser l'éducation, considérée comme faisant partie de la solution pour relever ce défi sans

1 [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/political-guidelines-next-commission\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/political-guidelines-next-commission_en.pdf)

2 [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_en.pdf)

3 [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/fs\\_20\\_49](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/fs_20_49)

4 <http://www.un.org/sustainabledevelopment/education/>

précèdent en faveur d'une transition vers une économie à faibles émissions de carbone, est clairement un objectif des partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation. Le CSEE et la FEEE devront continuer à collaborer pour instaurer une éducation de haute qualité pour tous les individus en Europe, qui contribue à une croissance économique durable, à la lutte contre le changement climatique et à la réduction des inégalités. Pour le CSEE et la FEEE, l'éducation est un agent du changement ainsi qu'un puissant outil pour inspirer et impliquer les apprenant-e-s et les individus en général et leur offrir les moyens de repenser nos modèles de développement et de devenir des citoyen-ne-s actif-ive-s au sein de nos sociétés.

Dès la création du Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation, les partenaires sociaux européens de l'éducation se sont attelés à améliorer la qualité de l'enseignement en Europe en mettant l'accent sur la modernisation du secteur de l'éducation, ses instances dirigeantes, ses effectifs et les environnements de travail. Nous nous engageons résolument à poursuivre notre travail dans ce cadre, à savoir renforcer l'attrait de la profession enseignante et le statut de l'ensemble du personnel de l'éducation ; promouvoir le professionnalisme et le développement professionnel continu ; encourager le travail en équipe, renforcer la motivation et mettre en place des environnements de travail gratifiants ; encourager la diversification des opportunités de carrière et la mobilité ; promouvoir l'égalité des genres au sein de l'éducation ; et préconiser une approche innovante de l'enseignement et de l'apprentissage au travers de la création d'environnements professionnels inclusifs, sécurisés et sains, propices à l'épanouissement des professionnel-le-s de l'éducation et à la réussite de leurs étudiant-e-s. Cela nécessite des investissements solides et efficaces, qui contribuent au développement de systèmes éducatifs équitables, de qualité et durables.

Un dialogue social solide entre les partenaires sociaux des secteurs de l'éducation, basé sur la bonne volonté et la confiance mutuelle, est essentiel pour déployer une éducation de qualité capable de résister à l'épreuve du temps. Cette dernière décennie est celle des retombées de la crise financière et économique de 2008, une des conséquences majeures ayant été la mise sous pression du dialogue social dans plusieurs pays pour pouvoir accorder la priorité à des questions économiques plus urgentes. A cet égard, les initiatives de l'UE telles que la Déclaration quadripartite « Un nouveau départ pour le dialogue social<sup>5</sup> », ainsi que l'adoption et la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux<sup>6</sup> défini dans la communication « Une Europe sociale forte pour des transitions justes », obéissent à des objectifs précis pour promouvoir le dialogue social et la négociation collective, développer la capacité des syndicats et des organisations d'employeurs aux niveaux européen et national, renforcer les mécanismes de dialogue social et garantir la pleine participation des partenaires sociaux de l'éducation au développement, au suivi et à l'évaluation des politiques et des réformes éducatives. En tant que partenaires sociaux européens de l'éducation, nous nous engageons à multiplier nos efforts pour développer et renforcer la capacité et le potentiel de notre dialogue social, tant au niveau national qu'europpéen, à mettre en lien le dialogue social mené aux niveaux local, régional

---

5 <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=15738&langId=en>

6 [https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights\\_en](https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights_en)

et européen, et à étudier la façon dont le dialogue social pourrait participer à la création de nouvelles orientations politiques et contribuer pleinement au mécanisme européen de gouvernance sociale et économique - le Semestre européen - afin que les enseignant-e-s, les formateur-ric-e-s, les directeur-ric-e-s d'établissement scolaire, les chercheur-euse-s, les universitaires et les personnels de soutien à l'éducation puissent faire entendre leur voix dans l'arène politique. En particulier, nous demeurons fermement convaincus que les partenaires sociaux du secteur de l'éducation sont des partenaires clés pour l'élaboration des politiques européennes pour l'éducation. Raison pour laquelle le DSSEE envisage de contribuer activement à la préparation de la prochaine stratégie pour l'éducation et la formation, dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de l'Espace européen de l'éducation 2025 et de poursuivre activement sa participation aux futurs groupes de la Commission européenne en charge des politiques pour l'éducation et la formation, organisés dans le cadre de la Méthode ouverte de coordination.

En nous appuyant sur les objectifs que nous avons atteints au cours de ces dix dernières années, nous proposons le présent Programme de travail conjoint, tourné vers l'avenir. Nul ne peut prédire à quoi ressemblera l'avenir. Mais il est certain que, aujourd'hui comme demain, nous sommes et serons confrontés à des défis communs ayant une incidence sur l'organisation de nos systèmes éducatifs, leurs instances de gouvernance, leurs effectifs et leurs infrastructures, ainsi que sur les environnements d'enseignement et d'apprentissage.

**En particulier, l'adoption de ce programme de travail intervient en plein cœur de la pandémie de COVID-19 déclarée en Europe et dans le monde, provoquant une crise sanitaire, sociale et économique sans précédent, ayant une incidence majeure sur le secteur de l'éducation, les autorités éducatives, le personnel enseignant et les étudiant-e-s. La fermeture des écoles, des universités et des établissements scolaires dans la majeure partie des systèmes éducatifs en Europe met en évidence la place centrale qu'occupent le personnel de l'éducation et les autorités éducatives dans la lutte contre cette crise et la reconstruction de sociétés plus équitables, plus justes et plus durables. Nous sommes déterminés à relever conjointement ces défis, demeurant fermement convaincus que l'éducation est avant tout un droit humain et un bien public, ainsi qu'à étudier les possibilités de mener des actions conjointes, en vue de protéger et garantir le droit à l'éducation de qualité pour tous les individus, en veillant à ne laisser personne pour compte, notamment les groupes les plus vulnérables au sein de nos sociétés.**

Concrètement, nous présentons dans ce programme de travail les thèmes de nos activités pour 2020-2021, mais nous tenons à insister sur le fait que pour relever ces défis, il est important d'adopter une vision à long terme et d'assurer la continuité de notre travail.

**Remarque importante :** Dans le contexte de ce programme de travail et de l'ensemble des activités et initiatives du Comité du Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation, la formulation « secteur de l'éducation » renvoie à l'ensemble du secteur de l'éducation : l'éducation de la petite enfance, l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que l'enseignement et la formation professionnels. Tous ces niveaux du système éducatif sont liés entre eux et contribuent de manière essentielle à préparer les individus à la vie, au travail et à leur rôle en tant que citoyen-ne-s actives et critiques au sein de la société actuelle et future.

## **PROGRAMME DE TRAVAIL 2020-2021**

Nous présentons ci-après les thématiques spécifiques sur lesquelles nous envisageons de travailler dans les deux années à venir, en nous appuyant sur le cadre plus large de notre travail décrit juste avant.

### **Réunions du DSSEE 2020-2021**

Au total, quatre réunions par an seront prévues : une réunion du Comité directeur, deux réunions des groupes de travail et une réunion plénière. Pour 2020, les dates suivantes ont été retenues :

- 20 janvier 2020 : **réunion du Comité directeur.**
- 12 février 2020 : **réunion du Groupe de travail Enseignement supérieur et recherche.**
- 4 juin 2020 : **réunion du Groupe de travail portant sur certains points précis du programme de travail (genre, apprentissage tout au long de la vie, compétences).**
- 20 octobre 2020 : **réunion plénière**

Les dates et thématiques des réunions de 2021 seront définies en 2020.

# THÉMATIQUES

## 1. ATTRAIT DE LA PROFESSION ENSEIGNANTE



L'enseignement de qualité, confié à des enseignant-e-s bénéficiant d'une excellente formation et d'un soutien approprié, est au cœur de l'éducation de qualité. La profession enseignante a le potentiel de contribuer à l'égalité sociale. Toutefois, partout en Europe, ce secteur se heurte à des problématiques communes : pénuries de personnel, attrait insuffisant, problèmes de recrutement et de rétention des effectifs. Outre les problèmes précités, il est également nécessaire de repenser les environnements d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que les résultats, à la lumière des évolutions rapides que connaissent nos sociétés, et de s'intéresser en priorité au professionnalisme, au développement professionnel continu et à l'emploi durable et de qualité.

La FEEE et le CSEE estiment qu'il est de la plus haute importance de poursuivre leurs efforts conjoints pour trouver des solutions communes, en vue de rendre la profession enseignante plus attrayante aux yeux du personnel de ce secteur, au bénéfice des apprenant-e-s et de la société en général. L'objectif est de garantir que les établissements scolaires seront des institutions de qualité, inclusives, centrées sur l'élève et durables. Sur la base des principales composantes de la déclaration conjointe CSEE/FEEE de 2018 « Définir un cadre d'action pour renforcer l'attrait de la profession enseignante », nous souhaitons nous atteler en priorité à :

- **Promouvoir le développement de la profession enseignante** en faisant valoir le professionnalisme, l'autonomie professionnelle, les aspirations, le travail d'équipe, l'emploi et des conditions de travail durables et de qualité, ainsi que les perspectives de carrière et les rétributions, notamment un salaire équitable, en regard des autres carrières attrayantes et de la situation économique des Etats membres concernés.
- **Soutenir les enseignant-e-s, les formateur-ric-e-s, les directeur-ric-e-s d'établissement scolaire et les personnels de soutien à l'éducation**, en particulier au travers de l'investissement dans une formation initiale et un développement professionnel continu de qualité et efficaces.
- **Encourager la diversification des opportunités de carrière et la mobilité**

**Méthodologie:** Poursuivre le suivi des engagements qui ont été pris dans le cadre du programme de travail 2018-2019 et étudier les possibilités de développer conjointement un Cadre d'action pour renforcer l'attrait de la profession enseignante dans le contexte du DSSEE, en s'intéressant aux définitions, aux défis, aux principes et aux actions pouvant être menées conjointement, et en favorisant l'apprentissage par les pairs au travers de l'échange de bonnes pratiques pour renforcer l'attrait, le professionnalisme et la mobilité.

**Calendrier:** 2020-2021 - Thématique pour l'une des réunions et projet de développement des capacités (voir la section Projets).

**Résultats attendus:** Approche sectorielle commune pour préparer le terrain en vue de l'éventuelle adoption du Cadre d'action pour renforcer l'attrait de la profession enseignante.

## 2. INVESTISSEMENTS ET ÉVOLUTIONS DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ



L'investissement dans les systèmes d'éducation et de formation est une condition essentielle du progrès économique et social. Pourtant, en 2017<sup>7</sup>, les Etats membres de l'UE ont investi en moyenne moins de 5 % de leur produit intérieur brut (PIB) dans leurs systèmes éducatifs. L'édition 2019 du Rapport de suivi de l'éducation et de la formation montre que ce pourcentage a légèrement baissé, mais de façon constante, au cours de ces dernières années (de 4,9 % en 2014 à 4,6 %

en 2017).

Tout en respectant le principe de compétence des Etats membres pour leurs systèmes d'éducation et de formation, ces deux secteurs contribuent de façon significative à diverses initiatives et stratégies de l'UE, ce qui permet de disposer d'une multitude d'instruments de financement de l'UE prévoyant des investissements publics dans l'éducation et la formation, ainsi que des incitants pour encourager les investissements public-privé dans ces secteurs.

Les partenaires sociaux européens de l'éducation ont décidé d'aborder conjointement les questions d'investissement afin de pouvoir renforcer et soutenir l'éducation, la formation et la recherche, en vue d'améliorer l'accès à l'apprentissage de qualité pour tous les individus, d'éviter la segmentation sociale et sur le marché du travail et de mettre en œuvre un processus de mobilité et de convergence sociales ascendantes en Europe.

**Méthodologie:** Dans le contexte du DSSEE, poursuivre les discussions sur les moyens pouvant être mis en œuvre par les partenaires sociaux pour contribuer à la promotion d'un investissement efficace dans l'éducation et la formation de qualité, également dans le contexte de l'UE, en se concentrant sur le Semestre européen et les possibilités de financement de l'UE pour l'éducation et la formation ; poursuivre les discussions sur l'investissement public-privé dans ces deux secteurs, y compris, entre autres, les infrastructures éducatives et le développement professionnel.

**Calendrier:** 2020-2021 - Thématique pour l'une des réunions et processus continu pour les secrétariats.

**Résultats attendus:** Acquisition de nouvelles connaissances, apprentissage par les pairs et approche commune en ce qui concerne l'investissement dans l'éducation et la formation, les modèles de privatisation et de commercialisation et les partenariats public-privé.

<sup>7</sup> Dernières données disponibles, Suivi de l'éducation et de la formation 2019, Commission européenne, Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture (DGEAC), Union européenne, 2019.



### **3. PROMOTION DU DIALOGUE SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS**



Le dialogue social européen est une composante importante du modèle social européen. Toutefois, afin que ce dernier soit efficace et profitable à l'ensemble du personnel des établissements scolaires à tous les niveaux de l'éducation, ainsi qu'à l'ensemble des élèves et des étudiant-e-s, il doit s'appuyer sur un partenariat social efficace au niveau national, fondé sur des objectifs précis, ainsi que sur la confiance, le respect et la coopération mutuels.

La promotion du dialogue social est au cœur du travail des partenaires sociaux de l'éducation depuis la création du Comité du dialogue social sectoriel européen pour le secteur de l'éducation. Le CSEE et la FEEE doivent s'atteler en priorité à renforcer la capacité des partenaires sociaux à mener le dialogue social, en particulier dans les pays où le dialogue social pour l'éducation est plus récent et/ou mis de plus en plus souvent sous pression.

De même, il est absolument indispensable de promouvoir les potentiels d'un Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation constructif et orienté sur les résultats, si l'on souhaite relever les défis éducatifs, sociétaux, économiques, climatiques et démographiques et progresser vers une appropriation démocratique des réformes et des mesures législatives ayant un impact sur la sphère éducative.

**Méthodologie:** Réflexions conjointes sur les moyens de promouvoir le dialogue social national. Continuer à promouvoir le travail réalisé dans le cadre du dialogue social européen et du DSSEE en particulier, en tenant compte des avancées communes qui ont été réalisées, en veillant à poursuivre les activités avec les partenaires nationaux/locaux, en renforçant les connaissances et la coordination entre les différents niveaux, en veillant au partage des informations et à l'apprentissage par les pairs, en assurant le suivi et la diffusion des résultats du DSSEE et en améliorant la communication et les liens entre les partenaires sociaux nationaux et européens.

**Calendrier:** 2020-2021 - Processus continu et projets conjoints de développement des capacités.

**Résultats attendus:** Meilleure connaissance et compréhension des principales définitions, outils, modèles et évolutions des relations de travail, élargissement de la couverture et de la représentativité du comité du DSSEE, résultats conjoints à décider par les partenaires sociaux européens de l'éducation.

### 4. CONDITIONS D'EMPLOI ET DE TRAVAIL DURABLES ET DE QUALITÉ, Y COMPRIS LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Le travail décent, les emplois et les environnements professionnels durables et de qualité, le bien-être, ainsi que la santé et la sécurité sur les lieux de travail, jouent un rôle important dans la vie des enseignant-e-s, des formateur-riche-s, des directeur-riche-s d'établissement scolaire, du personnel universitaire et des personnels de soutien à l'éducation. Leur incidence sur le fonctionnement des établissements scolaires est susceptible d'affecter l'offre d'une éducation de haute qualité, la communauté scolaire et

la société au sens large.

L'emploi durable et de qualité, ainsi que les environnements de travail collaboratifs, reposent sur le soutien apporté aux enseignant-e-s, aux formateur-riche-s, aux directeur-riche-s d'établissement scolaire, au personnel universitaire et aux personnels de soutien à l'éducation, en termes de développement continu de leurs aptitudes et compétences, pour répondre aux problèmes présents et futurs de l'enseignement et de l'apprentissage à tous les niveaux de l'éducation, y compris les stages d'apprentissage. La prochaine stratégie de la Commission européenne en matière de compétences insistera en particulier sur la formation des employé-e-s et le développement continu de leurs compétences, applicable aux travailleur-euse-s et aux employeurs du secteur de l'éducation.

Le CSEE et la FEEE estiment que les établissements scolaires doivent être des lieux de travail garants de la santé et de la sécurité, afin de promouvoir l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage. La promotion de lieux de travail décents, la prévention du stress lié au travail, de la violence et du harcèlement au travail, notamment les risques psychosociaux, sont des engagements de longue date des partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation.

Plusieurs initiatives conjointes menées précédemment avec le soutien de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) ont conduit à la création du premier Outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OIRA) pour l'enseignement secondaire et le secteur de l'éducation de la petite enfance.

**Méthodologie:** Poursuivre le développement des outils interactifs d'évaluation des risques en ligne au niveau européen pour les autres secteurs de l'éducation. Organiser des ateliers et des séminaires de sensibilisation et d'apprentissage par les pairs. Poursuivre les discussions sur les moyens pouvant être mis en œuvre par les partenaires sociaux pour promouvoir des emplois durables et de qualité, ainsi que des conditions de travail décentes dans le secteur de l'éducation.

**Calendrier:** 2020-2021 - Thématique pour une des réunions et projet conjoint.

**Résultats attendus:** Acquisition et approfondissement de nouvelles connaissances, apprentissage par les pairs et approche commune en ce qui concerne les moyens de promouvoir l'emploi durable et de qualité et les moyens de garantir des conditions de travail décentes, ainsi que la santé et la sécurité au sein de l'éducation ; projet de sensibilisation et de prévention OSH4EDU (voir section Projets) ; poursuite du projet conjoint OIRA avec l'EU-OSHA pour les autres secteurs de l'éducation.

## 5. L'ÉDUCATION DANS LE CADRE DU SEMESTRE EUROPÉEN ET DU SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX



En vertu des principes édictés dans le programme 2030 des Nations Unies, les initiatives politiques de l'UE post-2020 devraient cibler en priorité les personnes le plus souvent laissées pour compte. Il est particulièrement important de porter davantage l'attention sur les politiques sociales et en matière d'emploi, sur la qualité des prestations et sur l'accès à l'éducation pour tous les individus, tant pour contribuer à une croissance économique durable que pour répondre aux besoins essentiels de la population. Se basant sur la complémentarité du Socle européen des droits sociaux (SEDS) et des

Objectifs de développement durable (ODD), les partenaires sociaux européens de l'éducation s'engagent à œuvrer en faveur d'une éducation totalement inclusive et de l'égalité des chances pour tous les individus, dans une perspective post-2020, ainsi qu'à contribuer pleinement à l'Espace européen de l'éducation 2025.

L'avenir de l'éducation est étroitement lié au développement durable et aux mégatendances et défis touchant le monde du travail dans ce secteur. Si l'on souhaite relever les défis qui nous attendent et faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, il est fondamental de mieux garantir et mettre en œuvre les droits inscrits dans le Socle européen des droits sociaux. Le Semestre européen est un outil essentiel pour la mise en œuvre du SEDS, et notamment de son premier principe : « Toute personne a droit à une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité ».

Le CSEE et la FEEE estiment qu'un programme politique permettant un renforcement mutuel devrait pouvoir bénéficier de la contribution et des avis du personnel et des gestionnaires du secteur de l'éducation, et assument ensemble la responsabilité majeure en ce qui concerne les résultats scolaires des élèves et des étudiant-e-s. Le suivi des politiques et l'orientation concernant les programmes et les propositions de l'UE pour l'éducation, la formation et l'emploi occupent une place centrale dans le travail du DSSEE. Assurer la participation pertinente des partenaires sociaux de l'éducation aux processus politiques et décisionnels dans le domaine de l'éducation et de la formation, notamment en garantissant leur contribution essentielle à la prochaine stratégie pour l'éducation et la formation, dans le cadre du déploiement de l'Espace européen de l'éducation 2025, et en veillant à une meilleure mise en corrélation des résultats de travail du Comité du Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation avec les prochains groupes de la Commission européenne en charge des politiques pour l'éducation et la formation, permettra d'ouvrir des espaces pour l'appropriation démocratique des réformes politiques et, à l'Europe, de se développer démocratiquement.

**Méthodologie:** Dans le cadre du DSSEE, discuter de la participation des partenaires sociaux (sectoriels) européens au Semestre européen, de la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux, de la réalisation des Objectifs de développement durable en Europe et des initiatives liées à l'éducation et à la formation, y compris l'Espace européen de l'éducation 2025.

**Calendrier:** 2020-2021 - Processus continu.

**Résultats attendus** Acquisition de nouvelles connaissances à propos des initiatives de la Commission européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, ainsi que dans le cadre des politiques sociales, des politiques en matière d'emploi et de la gouvernance européenne ; renforcement des interventions et de l'influence politique du DSSEE ; adoption d'une position commune .

## 6. EDUCATION ET ENVIRONNEMENT



Le Pacte vert pour l'Europe fait partie intégrante de la stratégie de la Commission européenne pour la mise en œuvre du Programme 2030 des Nations Unies et des Objectifs de développement durable. Cette stratégie vise à créer une nouvelle Europe, à la transformer en une société juste, dotée d'une économie verte tournée vers l'avenir, caractérisée par l'absence d'émission de gaz à effet de serre et l'utilisation intelligente des ressources<sup>8</sup>. La communication relative au

Pacte vert pour l'Europe précise clairement que cet objectif ne pourra pas être atteint sans « une transition juste » où nul ne sera laissé pour compte et sans la participation active du secteur de l'éducation (et de la formation) pour « dialoguer avec les élèves, les parents et la communauté au sens large sur les changements nécessaires pour une transition réussie<sup>9</sup>», compte tenu du rôle central de l'éducation des jeunes (entre autres) pour lutter contre le changement climatique<sup>10</sup>.

Le CSEE et la FEEE ont conjointement identifié la nécessité de contribuer à relever le défi incontournable de la durabilité de l'environnement. Pour ce faire, le secteur de l'éducation est appelé à proposer des personnes possédant des compétences, des aptitudes et des approches écologiques, et à fournir des informations sur les causes sous-jacentes de l'urgence climatique. Cela démontre également la nécessité de développer de nouvelles méthodes d'apprentissage et d'enseignement, où le développement professionnel continu de l'ensemble du personnel de l'éducation occupe une place centrale. Il importe de développer les compétences et les aptitudes afin de créer une culture de l'apprentissage tout au long de la vie dans l'ensemble des secteurs de l'éducation, y compris l'enseignement et la formation professionnels (EFP) et l'apprentissage, afin de préparer les jeunes (entre autres) à vivre dans un monde en constante évolution et de répondre aux besoins changeants d'un marché du travail vert. Ceci va de pair avec la durabilité des environnements d'enseignement et d'apprentissage, des infrastructures éducatives et du financement au sein de nos systèmes éducatifs.

**Méthodologie:** Discuter, dans le cadre du DSSEE, du rôle des partenaires sociaux de l'éducation pour contribuer à la transition vers une éducation de qualité, durable et verte, capable de relever les défis à venir.

**Calendrier:** 2020-2021 - Thématique pour l'une des réunions.

**Résultats attendus:** Acquisition et approfondissement de nouvelles connaissances, apprentissage par les pairs et approche commune en ce qui concerne l'impact de la transition vers une société durable (Pacte vert) sur nos systèmes éducatifs et, en particulier, sur le rôle des employeurs de l'éducation, des enseignant-e-s, des formateur-ric-e-s, des directeur-ric-e-s d'établissement scolaire, du personnel universitaire et des personnels de soutien à l'éducation.

<sup>8</sup> [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_en.pdf)

<sup>9</sup> Ibidem

<sup>10</sup> Résolution du Parlement européen « Une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat conformément à l'accord de Paris ».

## 7. EDUCATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE



Les technologies numériques, entre autres l'intelligence artificielle (IA), transforment notre monde à une vitesse sans précédent. Elles modifient notre façon de communiquer, de vivre et de travailler, ainsi que notre société et la façon dont nous la percevons. L'éducation de qualité a un rôle essentiel à jouer, dans la mesure où elle offre à chacun-e les moyens de participer à cette transition vers un avenir numérique et permet aux individus d'acquérir les compétences qui leur sont nécessaires pour appréhender la société future. La FEEE et le CSEE soulignent l'importance cruciale de se concentrer, d'une part, sur le développement des compétences et des aptitudes numériques (codage, traitement et pensée informatiques) et, d'autre part, sur les compétences fondamentales et transversales indispensables pour vivre et travailler à l'ère numérique (mathématiques, littéracie, communication, pensée critique, compétences entrepreneuriales<sup>11</sup>).

L'utilisation des technologies a des répercussions énormes sur l'enseignement et l'apprentissage, depuis l'utilisation des TIC pour l'enseignement, l'évaluation et les études d'incidence de l'intelligence artificielle, comme l'analyse de l'apprentissage et les big data au sein des établissements scolaires, aux questions éthiques concernant la sécurité et le bien-être de la communauté scolaire, en passant par l'investissement dans l'éducation, le développement professionnel continu des enseignant-e-s, des formateur-ric-e-s, des directeur-ric-e-s d'établissement scolaire, du personnel universitaire et des personnels de l'éducation en général.

**Méthodologie:** Analyser les défis et les opportunités concernant l'éducation et l'ère numérique et les intégrer au dialogue social et à l'apprentissage par les pairs, entre les membres du CSEE et de la FEEE, dans le cadre du DSSEE (réunions et projets) afin de pouvoir contribuer à l'éducation de qualité. En particulier, collecter des données se rapportant à la numérisation au sein de l'éducation, identifier les défis et les opportunités de la numérisation au sein de l'éducation, recueillir des exemples de moyens pratiques et concrets pour garantir une utilisation appropriée de la numérisation, pour l'amélioration à la fois des conditions d'emploi et de travail du personnel de l'éducation et des méthodes d'enseignement et d'apprentissage.

**Calendrier:** 2020-2021 - Thématique pour l'une des réunions + projet conjoint e-Speed.

**Résultats attendus:** Acquisition et approfondissement de nouvelles connaissances, apprentissage par les pairs et approche commune en ce qui concerne l'impact de la transition vers une ère numérique sur nos systèmes éducatifs (notamment l'utilisation efficace de la numérisation dans le cadre éducatif et les questions éthiques qui y sont associées), sur le rôle des employeurs de l'éducation, des enseignant-e-s, des formateur-ric-e-s, des directeur-ric-e-s d'établissement scolaire, du personnel universitaire et des personnels de soutien à l'éducation, ainsi que sur leurs environnements professionnels et leurs méthodes d'enseignement et d'apprentissage - le tout faisant l'objet d'un document politique conjoint (déclaration).

<sup>11</sup> Au niveau de l'UE, le [Cadre des compétences numériques](#) « DigComp 2.0 » (2016), développé pour refléter les objectifs de la « [Nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe](#) » de la Commission européenne, identifie les principales composantes des compétences numériques dans les cinq domaines suivants : 1) Littératie de l'information et des données, 2) Communication et collaboration, 3) Création de contenu numérique, 4) Sécurité, et 5) Résolution de problèmes.

# 8. INCLUSION, ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE (Y COMPRIS LA MIGRATION)



Face à la diversité sans cesse croissante de nos sociétés européennes, le CSEE et la FEEE reconnaissent les nouveaux défis auxquels se heurtent les systèmes d'éducation et de formation, les employeurs de l'éducation, les directeur-riche-s d'établissement scolaire et le personnel de l'éducation. Ce constat implique de mettre davantage l'accent sur la promotion de l'inclusion, des valeurs communes et des principes de la citoyenneté démocratique dans les écoles et les établissements scolaires, afin de lutter contre toutes les formes d'intolérance, d'exclusion sociale, de xénophobie, de racisme et de discrimination, comme le soulignent la Déclaration de Paris, l'Objectif de développement durable 4 des Nations Unies et le Socle européen des droits sociaux.

D'autre part, cela nécessite des filières d'apprentissage capables de répondre à la diversité des besoins, aptitudes et capacités des différents groupes d'apprenant-e-s, y compris les migrant-e-s, les réfugié-e-s, les demandeur-euse-s d'asile (primo-arrivant-e-s) et les étudiant-e-s ayant des besoins éducatifs spéciaux, afin de leur permettre d'atteindre pleinement leur potentiel et d'exprimer leurs talents. Il convient également d'accorder une attention particulière à la diversité et à l'égalité au sein de l'éducation, tant au niveau des élèves/étudiant-e-s qu'au niveau du personnel et de la direction.

Nous demeurons convaincus que, si les pays européens souhaitent rester à la fois inclusifs et compétitifs, nous devons trouver les moyens de proposer davantage de programmes plus adaptés et plus flexibles (y compris des offres de stages d'apprentissage et de formations en milieu professionnel), à tous les niveaux de l'éducation et de la formation et à chaque étape de la vie, afin de rendre la participation à l'apprentissage tout au long de la vie plus attrayante, réalisable et accessible à l'ensemble des citoyen-ne-s européen-ne-s (quels que soient la situation socio-économique et les antécédents éducatifs).

**Méthodologie:** Poursuivre le travail du DSSEE dans les domaines de l'inclusion, de l'égalité (y compris l'égalité des genres) et de la citoyenneté démocratique en encourageant le dialogue social et l'apprentissage par les pairs parmi nos membres, à propos de ces questions. A cet égard, il convient d'accorder une attention particulière au rôle que joue l'éducation de qualité et inclusive à tous les niveaux dans la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous les individus, ciblant spécifiquement les groupes vulnérables au sein de nos sociétés, exposés au risque de l'exclusion.

**Calendrier:** 2020-2021 - Thématique pour l'une des réunions + projet conjoint « Apprentissage tout au long de la vie pour tous les individus ».

**Résultats attendus:** Acquisition et approfondissement de nouvelles connaissances, apprentissage par les pairs et approche commune en ce qui concerne la façon dont les partenaires sociaux de l'éducation peuvent contribuer à instaurer l'inclusion, l'égalité et la citoyenneté démocratique au sein de l'éducation ; sensibilisation aux précédents travaux portant sur la migration et l'éducation et promotion de la mise en œuvre de ces derniers ; recommandations conjointes concernant l'inclusivité et la qualité de l'EFP, afin de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie pour tous les individus.

## 9. INNOVATION AU SEIN DE L'ÉDUCATION



Vivre à une époque de transformation, marquée par des évolutions rapides sur le plan sociétal, technologique, environnemental et démographique, amène son lot de nouveaux défis pour nos systèmes éducatifs. Une telle évolution exige de l'éducation qu'elle fasse preuve d'un esprit novateur, capable de préparer les gens à faire face aux mutations rapides de nos sociétés actuelles et futures. Reconnaisant l'importance des partenaires sociaux de l'éducation pour promouvoir cet esprit novateur au sein de toute la communauté scolaire et éducative, ainsi que la nécessité, pour encourager ce changement de mentalité, d'étudier conjointement avec toutes les parties prenantes concernées de nouveaux moyens pour enseigner, apprendre et préparer pour l'avenir les employeurs de l'éducation, les enseignant-e-s, les formateur-ric-e-s, les directeur-ric-e-s d'établissement scolaire et les personnels de l'éducation en général, ainsi que les établissements scolaires en tant que tels..

**Méthodologie:** Dans le contexte du DSEE, promouvoir l'apprentissage par les pairs et l'adoption d'une approche commune.

**Calendrier:** 2020-2021 - Thématique pour l'une des réunions.

**Résultats attendus:** Acquisition de nouvelles connaissances, apprentissage par les pairs et approche commune en ce qui concerne l'« innovation dans l'éducation » et le rôle des partenaires sociaux dans la promotion de l'innovation dans l'éducation.

## 10. DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



Une direction efficace joue un rôle important dans l'amélioration des résultats des étudiant-e-s, la qualité de l'enseignement et la motivation du personnel. Les directeur-ric-e-s d'établissement scolaire ont également la responsabilité cruciale de créer des environnements sûrs, propices à la conduite des activités pédagogiques et de développer une vision, une stratégie et une éthique suffisamment solides de l'école. Les attentes sont élevées et, dans un même temps, les difficultés se complexifient en raison des évolutions majeures dans le domaine politique, social, économique et technologique, ayant un impact sur l'environnement scolaire. Raison pour laquelle, le développement professionnel des directeur-ric-e-s d'établissement scolaire est essentiel pour les aider à exercer leur fonction le mieux possible. D'autre part, afin de renforcer la direction pédagogique dans les écoles, il s'est révélé efficace de s'intéresser en priorité à la gouvernance collégiale, au développement des compétences en matière de direction, à l'autonomie professionnelle, et de créer un climat de confiance, d'apprentissage et de soutien mutuels. Une direction démocratique/collaborative est essentielle dans le cadre du renforcement des compétences des étudiant-e-s en matière de citoyenneté démocratique et dans le cadre de la prise de décision collective au sein de la communauté scolaire.

**Méthodologie:** Promouvoir l'apprentissage par les pairs, l'acquisition de nouvelles connaissances et une approche commune en ce qui concerne les moyens pouvant être utilisés par les partenaires sociaux de l'éducation pour contribuer à l'efficacité de la direction des établissements scolaires. Les partenaires du DSSEE continueront à travailler ensemble dans le cadre du projet de Réseau politique européen de l'éducation pour les enseignant-e-s et les directeur-ric-e-s d'établissement scolaire, afin d'améliorer la recherche et les politiques pour une direction démocratique des écoles, et se concentreront sur cette thématique en 2020 pour étudier les difficultés liées à l'enseignement et aux fonctions de direction à l'ère numérique.

**Calendrier:** 2020-2021 - Thématique pour l'une des réunions.

**Résultats attendus:** Acquisition de nouvelles connaissances, apprentissage par les pairs et approche commune en ce qui concerne l'efficacité de la direction des établissements scolaires.



## 11. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE



Compte tenu des problèmes propres aux secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et compte tenu des contextes particuliers dans lesquels ils opèrent, ce niveau du système éducatif fait l'objet d'un thème spécifique dans le programme de travail. En nous appuyant sur les thématiques identifiées par nos membres, nous souhaitons continuer à travailler, entre autres, dans les domaines suivants :

- Recrutement et rétention du personnel universitaire.
- Diversification des filières de carrière académique, par exemple au travers de l'appréciation de la qualité de l'enseignement, mais aussi en tenant compte des aspects liés à la mobilité (y compris la mobilité intersectorielle).
- Incidence de l'importance accrue accordée à la numérisation, à la durabilité et à l'innovation sur l'organisation, la gouvernance, le corps enseignant et le personnel universitaire de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Incidence du besoin accru en matière d'apprentissage tout au long de la vie sur l'organisation, la gouvernance, le corps enseignant et le personnel universitaire de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Promotion de l'égalité au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Promotion d'environnements inclusifs, sûrs, sains et durables et promotion du travail décent dans l'enseignement supérieur et la recherche.
- Ces thématiques pourraient être développées par les membres du groupe de travail du DSSEE pour l'enseignement supérieur et la recherche.

**Méthodologie:** Promouvoir l'apprentissage par les pairs, l'acquisition de nouvelles connaissances et une approche commune en ce qui concerne les moyens pouvant être utilisés par les partenaires sociaux de l'éducation pour contribuer à l'étude des thématiques précitées. Notre objectif est de contribuer concrètement à la création d'environnements de travail propices à l'épanouissement des universitaires et à la réussite des étudiant.e.s.

**Calendrier:** 2020-2021 - Thématique pour l'une des réunions.

**Résultats attendus:** Acquisition de nouvelles connaissances, apprentissage par les pairs et projet conjoint pour le développement des capacités.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- En 2020, le CSEE et la FEEE continueront à travailler en tant que partenaires directeurs au sein du Réseau politique européen de l'éducation : le Réseau politique européen de l'éducation pour les enseignant-e-s et les directeur-ice-s d'établissement scolaire.
- En 2020, la FEEE et le CSEE participeront à un projet conjoint destiné à diffuser les résultats de l'outil OiRA (OSH4Edu - Les partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation améliorent l'évaluation des risques dans les établissements scolaires).
- En 2020 et 2021, la FEEE et le CSEE participeront au projet e-Speed - Les partenaires sociaux européens de l'éducation ouverts à la numérisation : défis et opportunités pour les syndicats de l'enseignement et les organisations d'employeurs en Europe à l'ère numérique.
- En 2020, préparation d'une candidature pour un projet dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont la FEEE et le CSEE seront partenaires.
- En 2020, préparation d'une candidature pour un projet conjoint pour le développement des capacités du DSSEE, dont la FEEE et le CSEE seront partenaires.

En cas de publication de déclarations ou d'autres documents similaires, il importe que les employeurs et les syndicats puissent marquer leur accord concernant les traductions afin d'éviter toute interprétation erronée.

Les résultats atteints dans le cadre des programmes de travail précédents (2010-2019) sont présentés à l'Annexe 1

# **ANNEXE 1**

## **RÉSULTATS DU DIALOGUE SOCIAL DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL 2010-2011, 2012-2013, 2014-2015, 2016-2017 ET 2018-2019**

Lors de la deuxième réunion du DSSEE en janvier 2011, les partenaires sociaux européens du secteur de l'éducation ont mis sur pied trois groupes de travail centrés sur des thématiques spécifiques :

- Groupe 1 : Qualité de l'éducation
- Groupe 2 : Défis démographiques
- Groupe 3 : Enseignement supérieur et recherche

En 2013, un groupe de travail supplémentaire a été créé pour étudier la thématique des partenariats public-privé au sein de l'éducation. En 2014, la FEEE et le CSEE ont décidé d'abandonner le principe d'une division stricte entre les différents groupes, afin d'étudier ces thématiques au sein d'un seul groupe de travail. Seul le Groupe 3 Enseignement supérieur et recherche tient ses propres réunions.

Au cours de la période 2010-2011, les partenaires sociaux européens du secteur de l'éducation ont collaboré dans le cadre de trois projets centrés sur des thématiques spécifiques :

- Coopération transrégionale entre les parties prenantes de l'éducation pour l'apprentissage tout au long de la vie (mené par le CSEE).
- Direction et gouvernance au sein des établissements scolaires en tant qu'outils pour améliorer les résultats scolaires des élèves et les préparer à l'apprentissage tout au long de la vie (mené par la FEEE).
- Stress lié au travail des enseignant-e-s : rapport complet de l'enquête européenne - analyse, comparaison et évaluation de l'impact des risques psychosociaux sur les enseignant-e-s sur leur lieu de travail dans l'UE (mené par le CSEE).
- Promotion, sensibilisation - publication des lignes directrices multisectorielles sur la violence de tiers et le harcèlement au travail.

En 2010-2011, le DSSEE a adopté deux documents **conjoint**s :

- Déclaration conjointe sur l'investissement dans l'éducation.
- Lignes directrices conjointes relatives à la coopération transrégionale entre les parties prenantes de l'éducation pour l'apprentissage tout au long de la vie.

Au cours de 2012-2013, les projets suivants en lien avec le DSSEE ont été menés :

- Recrutement et rétention des effectifs au sein du secteur de l'éducation, une question de dialogue social (mené par le CSEE).
- Les partenaires sociaux du secteur de l'éducation préoccupés par la violence dans les établissements scolaires : « Comment prévenir et atténuer la violence de tiers et le harcèlement dans les établissements scolaires ? » (mené par le CSEE).
- Auto-évaluation des écoles et des enseignant-e-s en tant qu'instrument d'identification des besoins professionnels futurs (mené par la FEEE).
- Les syndicats de l'enseignement et la prévention de l'abandon scolaire précoce grâce à l'utilisation des TIC dans l'éducation (mené par le CSEE).
- Renforcer le statut et l'attractivité de la profession enseignante en période de crise économique : une tâche essentielle des partenaires sociaux de l'éducation. Définition de stratégies conjointes visant à renforcer les liens entre le secteur de l'éducation et le marché de l'emploi (mené par le CSEE).
- Réseau d'action européen pour la promotion des compétences en matière de direction des établissements scolaires (géré par l'Institut de recherche FORTH en partenariat avec la FEEE et le CSEE).

En 2012-2013, le DSSEE a adopté cinq documents **conjoint**s :

- Déclaration conjointe concernant la Directive sur les qualifications professionnelles.
- Recommandations conjointes concernant le recrutement et la rétention des effectifs au sein du secteur de l'éducation, une question de dialogue social.
- Guide de mise en œuvre des lignes directrices multisectorielles sur la violence de tiers et le harcèlement au travail, à l'intention du secteur de l'éducation.
- Rapport conjoint des partenaires sociaux du secteur de l'éducation sur la mise en œuvre des lignes directrices multisectorielles pour lutter contre la violence de tiers et le harcèlement au travail.
- Déclaration conjointe sur l'auto-évaluation des écoles et des enseignant-e-s.

Au cours de 2014-2015, les projets suivants en lien avec le DSSEE ont été menés :

- Le Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation : promouvoir les potentiels en renforçant les expériences et les connaissances au niveau national - Développement des capacités - Projet I (mené par le CSEE).
- Soutenir les chercheur-euse-s en début de carrière dans le secteur de l'enseignement supérieur en Europe - Le rôle des employeurs et des syndicats (mené par un affilié britannique de la FEEE : Universities and Colleges Employers Association).
- Autonomie professionnelle, responsabilité et direction efficace - Le rôle des organisations d'employeurs, des syndicats et des directions d'établissement scolaire (mené par un affilié néerlandais de la FEEE : le Conseil de l'enseignement secondaire des Pays-Bas).
- Initiatives des partenaires sociaux européens destinées à promouvoir les potentiels du dialogue social sectoriel européen au travers du transfert de connaissances et de la formation - Développement des capacités - Projet II (mené par le CSEE - clôture prévue en 2016).
- Initiatives des partenaires sociaux destinées à promouvoir des lieux de travail décents dans le secteur de l'éducation pour une vie professionnelle plus saine (projet mené par le CSEE, clôturé en 2016).

En 2014-2015, le DSSEE a adopté quatre documents **conjoint**s :

- Déclaration conjointe : Soutenir les chercheur·euse·s en début de carrière dans le secteur de l'enseignement supérieur en Europe.
- Déclaration conjointe sur la direction des établissements scolaires.
- Déclaration conjointe sur la contribution du dialogue social sectoriel au renforcement du dialogue social.
- Engagement conjoint en faveur de l'Alliance européenne pour l'apprentissage

Au cours de 2016-2017, les projets suivants en lien avec le DSSEE ont été initiés et déployés :

- Renforcer la participation des partenaires sociaux dans le cadre du soutien de l'UE aux investissements publics dans l'éducation et la formation (projet des partenaires sociaux intersectoriels dirigé par la CES, en partenariat avec la FEEE et le CSEE).
- Initiatives des partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation : exercer une influence durable sur l'élaboration des politiques éducatives européennes au travers d'un dialogue social constructif. Développement des capacités du DSSEE - Projet III (mené par le CSEE, clôture prévue en 2018).

Outre les activités précitées, une **audition publique conjointe** a été organisée par le CSEE et la FEEE, en partenariat avec le Comité économique et social européen (CESE), concernant le rôle des enseignant·e·s et des directeur·rice·s d'établissement scolaire dans l'amélioration du statut de l'EFP (2017).

En 2016, le CSEE, le FEEE et les partenaires sociaux intersectoriels CES et CEEP ont adopté les recommandations **conjointes** suivantes :

- Renforcer la participation des partenaires sociaux dans le cadre du soutien de l'UE aux investissements publics dans l'éducation et la formation au niveau européen.

En 2016-2017, le DSSEE a adopté quatre documents **conjointes** :

- Déclaration conjointe : Prévenir et combattre les risques psychosociaux au sein du secteur de l'éducation.
- Lignes directrices pratiques portant sur les moyens de promouvoir les initiatives conjointes des partenaires sociaux aux niveaux européen, national, régional et local en vue de prévenir et combattre les risques psychosociaux au sein de l'éducation.
- Déclaration conjointe sur la promotion des potentiels du dialogue social sectoriel européen.
- Déclaration conjointe sur l'amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels en Europe.

Au cours de 2018-2019, les projets suivants en lien avec le DSSEE ont été menés :

- Initiatives des partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation pour promouvoir l'intégration efficace des migrant·e·s et des réfugié·e·s aux systèmes éducatifs (mené par le CSEE).
- Apprentissage tout au long de la vie pour tous les individus : initiatives des partenaires sociaux de l'éducation pour promouvoir la qualité et l'inclusivité de l'EFP en vue d'améliorer l'apprentissage tout au long de la vie pour tous les individus (mené par la FEEE, clôture prévue)

en 2020).

- EU CONVINCENCE : valeurs communes de l'UE et éducation inclusive (mené par le CSEE en partenariat avec la FEEE et l'ESHA).
- Outil OIRA dans le secteur de l'éducation (en partenariat avec EU-OSHA).

En outre, un **événement public conjoint** a été organisé en avril 2018, ayant pour thème le droit d'auteur dans l'enseignement supérieur et la recherche.

En 2018-2019, le CSEE, la FEEE et l'ESHA (Association européenne des chef-fe-s d'établissement scolaire) en partenariat avec l'OBESSU (Bureau d'organisation des syndicats d'élèves européen-ne-s) et COFACE Families Europe ont adopté le document **conjoint** :

- Déclaration conjointe : Education à la citoyenneté et valeurs communes de l'UE.
- Déclaration conjointe : Ecoles inclusives dans le contexte de sociétés diversifiées.

En 2018-2019, le DSSEE a adopté quatre documents **conjoint**s :

- Déclaration conjointe : Définir un Cadre d'action pour renforcer l'attrait de la profession enseignante.
- Lignes directrices pratiques conjointes pour promouvoir l'intégration efficace des apprenant-e-s migrant-e-s et réfugié-e-s aux environnements éducatifs et socio-économiques des pays d'accueil, au travers des initiatives conjointes des partenaires sociaux aux niveaux national, régional et local.
- Proposition conjointe pour la création d'un Cadre de qualité pour une intégration efficace des migrant-e-s et des réfugié-e-s aux systèmes éducatifs.
- Déclaration conjointe : Multiculturalisme, citoyenneté démocratique et inclusion sociale au sein de l'éducation - Où va l'Europe ? Où va l'éducation ?





**EUROPEAN TRADE UNION COMMITTEE FOR EDUCATION**

5, bd du Roi Albert II - 9<sup>ème</sup>  
B-1210 Brussels, Belgium  
Tel. +32-(0)2 224 06 91 / 92  
secretariat@csee-etuce.org  
www.csee-etuce.org



**EUROPEAN FEDERATION OF EDUCATION EMPLOYERS**

Square de Meeûs 1  
B-1000 Brussels  
Tel. Tel +31-6-22942677  
sarah.kik@educationemployers.eu  
<http://educationemployers.eu>